



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025 – 2026

### A - Admission / Adhésion des nouveaux membres

#### A1- L'admission aux activités

Aucune connaissance musicale n'est requise. La participation à une ou deux séances d'essai permettant au candidat d'affirmer ou non son souhait de continuer est proposée. Ensuite, l'admission d'un membre actif s'effectue après un entretien et une audition réussis avec le chef de chœur ou les professeurs de l'activité concernée.

#### A2 – L'adhésion

Chaque membre admis devient membre actif en s'acquittant des droits d'adhésion au Centre Culturel des Cèdres et de sa cotisation à VibraSong. Il prend l'engagement de respecter les statuts (consultables sur demande ou sur le site internet) ainsi que le présent règlement intérieur.

#### A3 – Droits d'adhésion et Cotisations

Les droits d'adhésion au Centre Culturel des Cèdres sont annuels et leur montant s'élève pour 2025-2026 à **35€** (30€ pour les mouansois) par chèque à l'ordre de CECA ;

Les cotisations aux activités VibraSong pour 2025/2026 sont les suivantes :

ACTIVITÉ	COTISATION	JOUR et HORAIRES
<b>Groupe Vocal</b>	<b>200 € en une fois</b> ou <b>3 x 70€</b>	<b>jeudi</b> <b>de 20h à 22h</b>
<b>Comédie Musicale</b>	<b>350 € en une fois</b> ou <b>3 x 120 €</b>	<b>lundi</b> <b>de 20h à 22h</b>
<b>Les 2</b>	<b>500 € en une fois</b> ou <b>3 x 170 €</b>	<b>lundi et jeudi</b> <b>de 20h à 22h</b>

*Tarif préférentiel pour les **Moins de 26 ans***

ACTIVITÉ	COTISATION :	JOUR et HORAIRES
<i>Groupe Vocal</i>	<i>150 €</i> <i>3 chèques de 50 €</i>	<i>jeudi de 20h à 22h</i>
<i>Comédie Musicale</i>	<i>270 €</i> <i>3 chèques de 90 €</i>	<i>lundi de 20h à 22h</i>
<i>Les 2</i>	<i>390€</i> <i>3 chèques de 130€</i>	<i>Lundi et jeudi</i> <i>de 20h à 22h</i>

Modes de paiement Chèques : Dépôt des 3 chèques, à l'ordre de Vibrasong : octobre 25, janvier 26 et avril 26  
Espèces et virements également possibles

Une fois le règlement effectué, aucun remboursement n'aura lieu.



## A4 – Radiation

La qualité de membre se perd par la démission, le décès ou la radiation prononcée par le Bureau pour non-paiement de la cotisation, pour atteinte au bon fonctionnement de l'association ou à l'harmonie du groupe.

## B – Fonctionnement de l'association

### B1 - Le Bureau

L'association VibraSong est administrée directement par le Bureau.

Les membres actuels du Bureau sont :

Présidente	Arlette Da Ros	06 23 70 11 25
Secrétaire	Cathy Blossier	06 60 83 80 49
Trésorière	Laurence Pénicaud	06 01 31 60 07

### B2 – Les Assemblées générales

Se référer aux articles 10 à 13 des Statuts. (Consultables sur demande ou sur internet).

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an sur convocation du Bureau.

## C – Les Activités

### C1 – Généralités

- Le plus grand respect est demandé pour l'utilisation des locaux mis à disposition. Le non-respect de cette règle entraînera l'exclusion de l'activité.
- Ces activités nécessitent un engagement : Une présence assidue et régulière aux cours est nécessaire pour leur bon fonctionnement. Toute absence doit être notifiée en amont le plus tôt possible. Trop d'absents sur un cours annuleront celui-ci.
- Un travail personnel régulier en dehors des cours est indispensable. Toutes les données d'apprentissage sont fournies sur papier et sur le site intranet.
- Le respect entre les membres est nécessaire.
- Chaque adhérent s'engage à participer aux répétitions supplémentaires, aux spectacles ou autres représentations prévues. Des plannings seront distribués régulièrement en amont.
- Les costumes et accessoires de scène sont à la charge des adhérents.
- Sauf indication contraire sur la fiche d'inscription, chaque membre autorise l'utilisation de son image dans le cadre des activités de l'association (affiches, réseaux sociaux, captations)
- Un planning des cours sera fourni à la rentrée puis en début d'année pour y inclure les séances supplémentaires.
- La communication se fait principalement via 2 groupes WhatsApp dédiés à chaque activité. Chaque membre s'engage à rester informé et à répondre dans des délais raisonnables.

### C2 – Modalités

Le Groupe Vocal, dirigé par Arlette Da Ros, se réunira chaque jeudi (selon le planning) à 20h pour un cours de 2 heures dans la salle Léo Lagrange de Mouans-Sartoux.

Le Groupe Comédie Musicale, dirigé par Arlette Da Ros et assisté de Magali Gouyon se réunira chaque lundi (selon le planning) à 20h pour un cours de 2 heures dans la salle Léo Lagrange de Mouans-Sartoux.

**Selon le contexte (COVID...), des mesures sanitaires seraient imposées.**